



REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Registre des arrêtés municipaux

**N° 056 -2024**

**Objet : arrêté portant fermeture exceptionnelle du cimetière dans le cadre d'exhumations administratives**

Le Maire de la Commune de SAULT-LES-RETHEL ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2223-7 et suivants confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,

**Vu** la nécessité de poursuivre les exhumations administratives dans le nouveau cimetière rue du Village,

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la salubrité publique pendant les opérations d'exhumations prévues dans le nouveau cimetière, rue du Village,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le nouveau cimetière communal de Sault-lès-Rethel, situé rue du Village, sera exceptionnellement fermé aux dates suivantes : le **mardi 18 juin 2024 et le mercredi 19 juin 2024 de 08 heures à 13 heures**, en raison de travaux d'exhumations administratives s'inscrivant dans le cadre de la reprise de concessions temporaires et de sépultures en terrain commun, effectuée pour le compte de la commune.

**Article 2 :** Les pompes funèbres PF LA PROVIDENCE, sises carrefour la providence, 08400 Vouziers, sont chargées des travaux et sont habilitées à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

**Article 3 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Pompes funèbres PF LA PROVIDENCE et aux services de la gendarmerie de Rethel.

Fait à Sault-lès-Rethel, le 05 juin 2024

Affiché le 05 juin 2024

Le Maire, Michel KOCIUBA